Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

RÔLE D'AUDIENCE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Régis Paillé, ès qualités de syndic adjoint de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Partie plaignante

c.

François Choinière, physiothérapeute #08119

Partie intimée

PLAINTE : 31-26-004
DATE(S) : 10 au 12 mars 2027
HEURE : 9 h 30
ENDROIT : En visioconférence sur *Microsoft Teams*

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour joindre l'audience virtuelle, pour les 3 journées fixées :

https://teams.microsoft.com/meet/2740344799053424?p=qRLhR4yKgmS9xwzMOO

AVOCAT DE LA PARTIE PLAIGNANTE : M^e^ Leslie Azer
AVOCAT DE LA PARTIE INTIMÉE : Me Martin Courville

CONSEIL : M^e^ Georges Ledoux, président du Conseil de discipline
M. Camille St-Pierre, membre physiothérapeute
M^me^ Anne-Marie Breton, membre physiothérapeute

ÉTAPE : Audition sur culpabilité

NATURE DE LA PLAINTE :

La partie intimée aurait omis de respecter les limites du champ d'exercice de sa profession et/ou le mécanisme attendu en la matière et/ou orienter le client vers un professionnel compétent et/ou légalement habilité en émettant une recommandation médicamenteuse sans intégrer les enjeux de sécurité associés, le tout contrairement aux articles 6, 7, 9 et 20 du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie* et à l'article 59.2 du *Code des professions*.

7151, rue Jean-Talon Est, bureau 700, Anjou (Québec) H1M 3N8
Téléphone : 514 351-2770 ou sans frais : 1 800 361-2001
Télécopieur : 514 351-2658
physio@oppq.qc.ca
www.oppq.qc.ca